



Inapte et toujours pas licencié ni, reclassé...

Par **DzNesrine**, le **08/08/2014** à **05:42**

Bonjour

J'ai été déclaré inapte depuis le 21 mai 2014 (2eme rendez-vous) par la Médecin du Travail. J'ai 3 propositions de reclassement que j'ai refusées. Mon employeur a repris mon salaire du 22 juin 2014 à l'heure actuel (j'ai été payé juin et juillet).

Souhaitant ne plus travailler dans cette boite pour différentes raisons, je voudrais partir chez mes parents pendant 4 semaines. Sauf, que j'attends impatiemment le licenciement pour pouvoir me relancer dans la vie active.

Suis-je obligé d'attendre le facteur tout les jours? ou je peux partir chez mes parents sans répondre aux courriers de mon employeur? Sachant qu'il y aura une procédure aux prud'hommes, je ne voudrait pas compromettre toutes les chances de réussite de mon dossier aux CPH.

Merci

Par **P.M.**, le **09/08/2014** à **09:16**

Bonjour,

A priori, déjà vous pourriez faire suivre votre courrier à moins que vous voudriez prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur puisqu'il ne respecte pas son obligation de vous fournir du travail sachant que cela n'est pas sans risque car il faudrait que le Conseil de Prud'Hommes analyse cela comme ayant les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse plutôt que comme une démission et qu'entre temps vous n'auriez vraisemblablement pas d'indemnisation par pôle Emploi...